



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Messages antisémites et extrémistes relayés par une ambassadrice des JO

Question écrite n° 13962

Texte de la question

M. Julien Odoul attire l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les messages antisémites relayés par une ambassadrice des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En effet, ces dernières années, cette ancienne championne de basket française et médaillée olympique a « aimé » et partagé de nombreuses publications extrémistes sur les réseaux sociaux. Grâce à un internaute de X (ex-Twitter), plusieurs captures d'écran de son compte Instagram et X ont été publiées. Parmi ces captures, on peut voir que le 9 octobre 2023, soit seulement deux jours après les massacres perpétrés par le Hamas, l'intéressée a partagé une publication visant à justifier et légitimer les horreurs perpétrées en reprenant un dessin de la carte de France colonisée par Israël [le drapeau israélien sur la carte de France], avec comme légende : « Que feriez-vous dans cette situation ? ». Le partage de ce dessin s'apparente évidemment à de l'apologie du terrorisme, d'autant plus deux jours après les massacres où des femmes ont été violées, éventrées, torturées et que des enfants ont été massacrés à bout portant par des barbares islamistes. Sur X, celle qui est membre du conseil d'administration de Paris 2024 n'hésite pas non plus à aimer une publication d'un prédicateur antisémite et séparatiste qui par le passé, faisait régulièrement l'éloge d'Hitler dans ses vidéos et avait notamment accusé les Juifs de « contrôler le Gouvernement américain », s'insurgeant dans le même temps contre ce qu'il appelle la « Synagogue de Satan ». Ce prédicateur, fondateur d'une organisation américaine séparatiste noire et musulmane, avait surtout qualifié le judaïsme de « sale religion », les juifs de « sangsues » ou encore les blancs de « diables aux yeux bleus ». En août 2023, on peut également voir que l'ambassadrice des jeux en cause a aimé les publications d'un suprémaciste antisémite relayant un article titré « Nous ne voulons plus voir la France sur le continent africain » avant de s'en prendre aux « médias français négrophobes ». Pour rappel, ce suprémaciste, agitateur habitué des diatribes violentes, racialistes et anti-France, est aussi celui qui a fondé un groupuscule raciste et antisémite dissout en 2006 par le ministère de l'intérieur pour incitation à la haine raciale. L'article 8 de la charte éthique de Paris 2024 dispose que « les membres et salariés de Paris 2024 font preuve de loyauté et de discréction professionnelle. Sans préjudice de la politique de communication de Paris 2024, ils respectent le devoir de réserve dans leur expression publique. Ils s'abstiennent de tout acte qui pourrait porter atteinte à l'image ou à la réputation de Paris 2024 ». Force est de constater que non seulement l'intéressée a enfreint l'article 8 de la charte éthique de Paris 2024, mais que ses soutiens répétés à des prédicateurs islamistes sont passibles de poursuites pénales pour apologie du terrorisme. Les excuses présentées par l'ambassadrice de jeux sont le minimum, mais elle doit maintenant être écartée de Paris 2024. Dans un contexte d'offensives islamistes et de hausse des actes antisémites, ces manquements graves ne doivent pas rester impunis. Fort heureusement, le comité d'éthique de Paris 2024 vient de rendre son avis en faveur d'une exclusion de son rôle d'ambassadrice des JO 2024. Il s'agirait désormais de passer des paroles à l'acte. Ainsi, il l'appelle à condamner fermement les agissements antisémites de l'intéressée et à demander au Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de l'écarter définitivement de Paris 2024 ; il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La publication sur le compte Instagram d'Emilie Gomis, ambassadrice et membre du conseil d'administration de Paris 2024, d'un message à caractère polémique deux jours après les événements du 7 octobre en Israël, a fait

l'objet d'un avis du comité d'éthique de Paris 2024. Celui-ci s'est réuni le 11 décembre et le même jour, son président Jean-Marc Sauvé a fait état, devant le Conseil d'administration de Paris 2024, de la recommandation de suspendre Emilie Gomis de son rôle d'ambassadrice de Paris 2024 et du conseil d'administration de Paris 2024, au vu de la gravité des faits. Une Assemblée générale de Paris 2024 statuera le 10 janvier 2024 sur l'opportunité d'exclure Emile Gomis de son rôle d'ambassadrice de Paris 2024 et du conseil d'administration de Paris 2024. La ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques y participera et prendra part à la décision.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13962

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11424

Réponse publiée au JO le : [9 janvier 2024](#), page 286